



# GT 3 GOUVERNANCE ET FINANCEMENTS



## DATES – HORAIRES - ANIMATION

### PLÉNIÈRES

- Vendredi 10 novembre 11h30 – 13h30 salle des Accords
- Mercredi 15 novembre 14h30 – 17h30, salle Jean Monnet
- Vendredi 22 décembre 9h30, 20 avenue de Ségur-75007, salle 4112 au 4ème étage.
- Jeudi 25 janvier, France Stratégie / Ségur

### RÉUNIONS DU GT3

- Jeudi 23 novembre 2017 9h-12h30 salle Jean Monnet
- Jeudi 07 décembre 2017 9h-12h30 salle de la Chapelle, 32 rue de Babylone
- Jeudi 21 décembre 2017 9h-12h30 salle de la Chapelle, 32 rue de Babylone
- Jeudi 18 janvier 2018 9h-12h30 France Stratégie / Ségur

### EQUIPE DE PREPARATION ET ANIMATION

- **PRESIDENTE CONCERTATION:** Sylvie Brunet, CESE
- **ANIMATEUR :** Julien Nizri, Centre Inffo [j.nizri@centre-inffo.fr](mailto:j.nizri@centre-inffo.fr)
- **Rapporteurs:** Nicolas Pauliac (IGAS) avec l'appui de M. David Héland, IGEN

## CADRAGE GENERAL

### Thématique générale du GT3 :

« Dynamisation de la gouvernance et efficacité des financements »

### Thématiques des réunions

Réunion 1 : Gouvernance

Réunion 2 : Coût de l'apprentissage et usage de la taxe

Réunion 3 : Rémunérations des apprentis et aides à l'apprentissage

Réunion 4 : Validation des points de consensus et de divergence

### Sous-thèmes abordés

Réunion 1 : Gouvernance

- La place des acteurs du quadripartisme
- Régulation de l'offre de formation professionnelle initiale

Réunion 2 : Coût de l'apprentissage et usage de la taxe

- Calcul du coût de la formation
- Financement de la formation par la taxe d'apprentissage

Réunion 3 : Rémunération des apprentis et aides à l'apprentissage

- Critères et grille de rémunération
- Aides à destination des apprentis : aides régionales, aides au logement, aides à la mobilité
- Aides à destination des entreprises : aides à l'embauche, crédits d'impôt, exonération des charges sociales

## PARTICIPANTS A LA REUNION DU GT GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

Régions de France	APCA	Cnefop
CFDT	APCMA	DB
CGT	FNADIR	DG TRESOR
FO	ANAF	DGAFP
CFTC	CCI France	DGE
CFE-CGC	Compagnons du Devoir	DGEFP
UNSA	ANASUP	DGESCO
FSU	CPU	DGESIP
MEDEF	Uniformation	DS
CPME	AGEFOS-Pme	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
U2P	OPCAIM	
FNSEA	OPCALIA	
UDES		

## RÉUNION 3 : RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS ET AIDES À L'APPRENTISSAGE

### 1. CRITÈRES ET GRILLES DE RÉMUNÉRATION

- Faut-il rémunérer les apprentis selon l'âge, le niveau de diplôme, l'ancienneté dans le contrat ?
- Faut-il relever le pourcentage du SMIC appliqué à la rémunération des apprentis ?
- Faut-il adosser le régime de rémunération des apprentis sur celui des contrats de professionnalisation ? Peut-on rapprocher les deux types de contrat ?

### 2. AIDES

**Quelle efficacité des aides à destination des apprentis :** aides régionales, aides aux logement, aides à la mobilité

**Aides à destination des entreprises :** aides à l'embauche, crédits d'impôt, exonération de cotisations sociales

- Comment simplifier et accroître l'impact des aides aux entreprises ?
- Faut-il aller vers une aide unique ?
- Faut-il moduler cette aide en fonction du niveau de diplôme ?



## PRESENTATION DES MECANISMES DE REMUNERATION ET D'AIDES DE L'APPRENTISSAGE



## RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

### Les critères de base

- l'âge;
- l'ancienneté de son contrat et de son cycle de formation;
- Base de calcul : le SMIC ou le minimum conventionnel

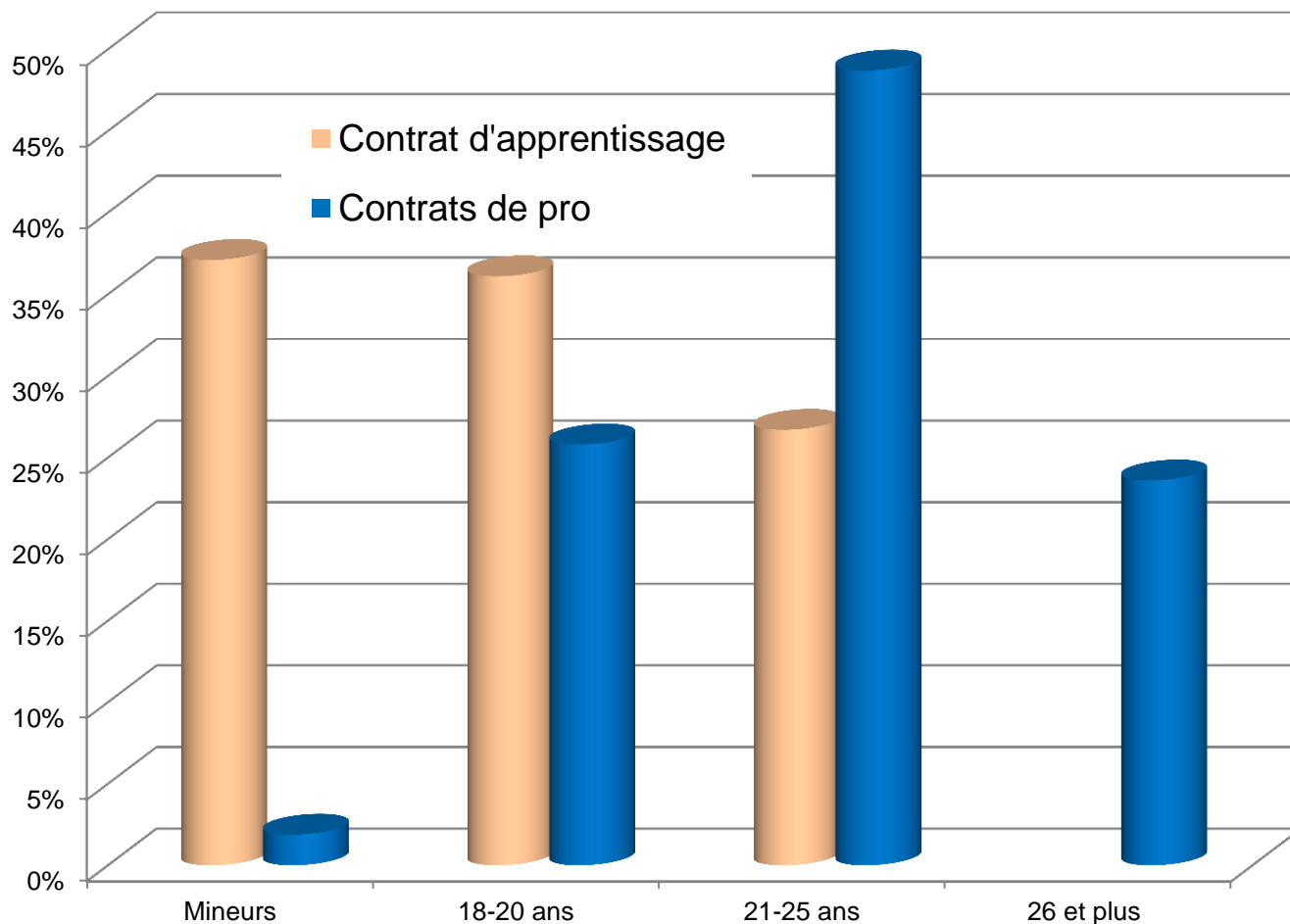
### Les variables

- les dispositions conventionnelles ou liées au contrat de travail;
- le renouvellement, la réduction, la prolongation du contrat.

### Le cas particulier des apprentis du secteur public

- Une rémunération majorée en fonction du niveau de diplôme

## Répartition selon l'âge des bénéficiaires en 2015 : Contrats de professionnalisation 185 874 embauches Contrats d'apprentissage 272 315 embauches



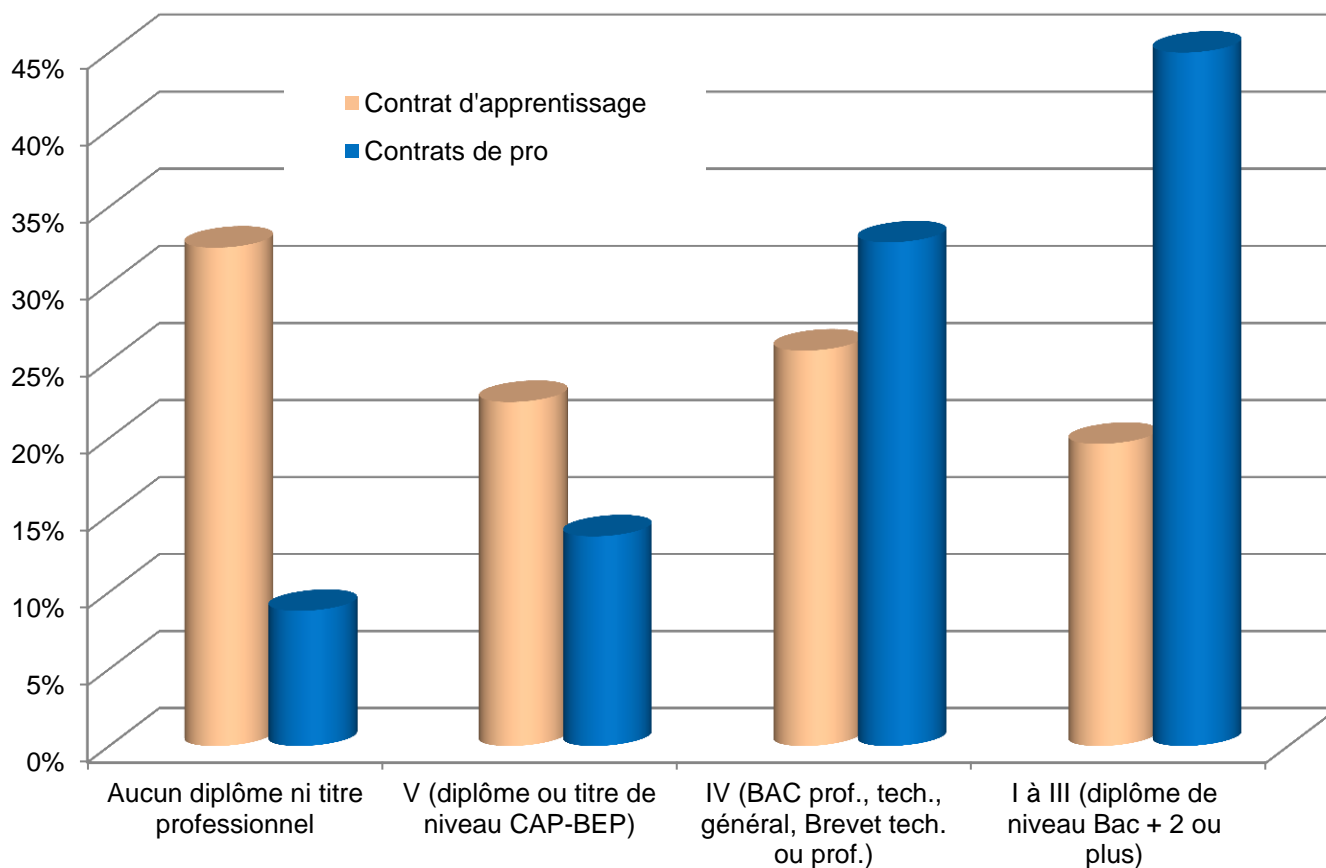
Source : Dares



## Répartition selon le niveau du diplôme ou titre le plus élevé obtenu à l'entrée en 2015

Contrats de professionnalisation 185 874 embauches

Contrats d'apprentissage 272 315 embauches

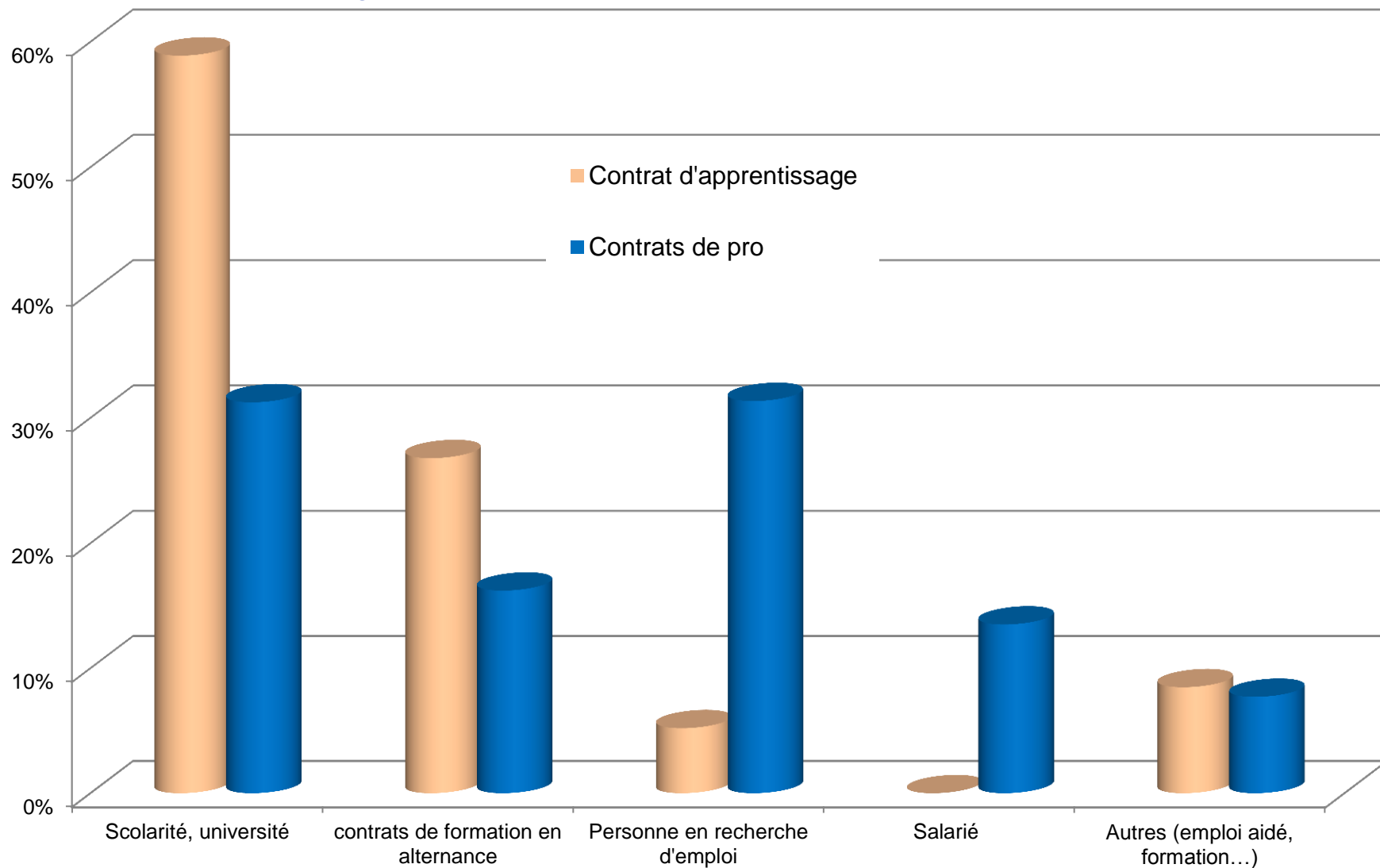


Source : Dares

## Répartition selon situation avant contrat des bénéficiaires en 2015 :

Contrats de professionnalisation 185 874 embauches

Contrats d'apprentissage 272 315 embauches



## RÉMUNÉRATIONS EN APPRENTISSAGE ET EN CONTRAT DE PRO (EN BRUT)

### CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

	Niveau initial Inférieur au bac pro	Niveau initial = ou supérieur au bac pro
<b>Moins de 21 ans</b>	Au moins 55% du SMIC	Au moins 65% du SMIC
<b>21 ans et +</b>	Au moins 70% du SMIC	Au moins 80% du SMIC
<b>26 ans et +</b>	Au moins le SMIC ou du minimum conventionnel	Au moins le SMIC ou du minimum conventionnel

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

	Salaire 1ère année	Salaire 2ème année	Salaire 3ème année
<b>Mineur</b>	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
<b>18-20 ans</b>	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
<b>21 ans et +</b>	53% du SMIC ou du minimum conventionnel	61% du SMIC ou du minimum conventionnel	78% du SMIC ou du minimum conventionnel

## RÉMUNÉRATIONS EN APPRENTISSAGE ET EN CONTRAT DE PRO EN NET

SALAIRE NET		moins de 18 ANS	plus de 18 ans moins de 21 ans	plus de 21 ANS à moins de 26 ANS	26 ANS et PLUS
<b>1ÈRE ANNÉE</b>	<b>Apprentissage</b>	<b>370,07 €</b> (25% SMIC)	<b>606,91 €</b> (41% SMIC)	<b>784,54 €</b> (53% SMIC)	<b>sur dérogation avec +15% si prolong H</b>
<b>1ère ou 2ème ANNÉE</b>	<b>Contrat de pro niveau initial &lt; bac pro</b>	<b>632,63 € (55 % SMIC mais chargé)</b>		<b>805,17 € (70 % SMIC mais chargé)</b>	<b>1 150,23 €</b> (100 % SMIC mais chargé)
	<b>Contrat de pro niveau initial &gt;= bac pro</b>	<b>747,65 € (55 % SMIC mais chargé)</b>		<b>920,19 € (70 % SMIC mais chargé)</b>	
<b>2ÈME ANNÉE</b>	<b>Apprentissage</b>	<b>547,70 €</b> (37% SMIC)	<b>725,33 €</b> (49% SMIC)	<b>902,96 €</b> (61% SMIC)	<b>sur dérogation avec +15% si prolong H</b>
<b>3ÈME ANNÉE</b>	<b>Apprentissage</b>	<b>784,54 €</b> (53% SMIC)	<b>962,18 €</b> (65% SMIC)	<b>1154,61 €</b> (78% SMIC)	<b>sur dérogation avec +15% si prolong H</b>

Les salaires des apprentis sont **exonérés d'impôt sur le revenu** dans la limite du SMIC  
Rémunérations majorées dans le secteur public selon le niveau de diplôme préparé.

## Rémunération de l'apprenti

### Exemples de salaire supérieur à la base légale

#### Transports Routiers et Activités Auxiliaires du Transport - Accord du 12 avril 2017

	16 À 17 ANS	18 À 20 ANS	21 ANS ET PLUS
<b>1ère année</b>	35 % du Smic	51 % du Smic	55 % du Smic ou minimum conventionnel
<b>2e année</b>	47 % du Smic	59 % du Smic	65 % du Smic ou minimum conventionnel
<b>3e année</b>	63 % du Smic	75 % du Smic	85 % du Smic ou minimum conventionnel

#### Plasturgie - Accord du 25 mars 2015

	16 À 17 ANS	18 À 20 ANS	21 ANS ET PLUS
<b>1ère année</b>	35 % du Smic	45 % du Smic	55 % du Smic ou minimum conventionnel
<b>2e année</b>	42 % du Smic	54 % du Smic	66 % du Smic ou minimum conventionnel
<b>3e année</b>	60 % du Smic	75 % du Smic	80 % du Smic ou minimum conventionnel

## Rémunération du bénéficiaire de contrat de professionnalisation *Exemple de salaire supérieur à la base légale*

SOCIETES ET MUTUELLES D'ASSURANCE (salaire mensuel à calculer sur la base de 12 mois)						
Age.	< 21 ans		21 à 25 ans		≥ 26 ans	
Niveau	≤ Bac général	≥ Bac Pro	≤ Bac général	≥ Bac Pro	≤ Bac général	≥ Bac Pro
%	55	65	70	80	85 sans être inférieur au SMIC	
Base	<b>Salaire minimum conventionnel de la classe occupée</b>					

**Sources :**

- Article 14 de l'Accord relatif à la GPEC et à la formation professionnelle tout au long de la vie dans les sociétés d'assurances du 24 novembre 2014
- Accord du 10 mai 2016 relatif aux rémunérations minimales au 1er janvier 2016

## Rémunération du bénéficiaire de contrat de professionnalisation *Exemple de salaire supérieur à la base légale*

BANQUES (salaire mensuel à calculer sur la base de 12 mois)			
Age.	< 26 ans	< 26 ans	≥ 26
Niveau	< Bac	> Bac	Tous niveaux
Calcul	13 fois 70% du SMIC mensuel	13 fois 80% du SMIC mensuel	85% de la rémunération minimale conventionnelle si ≥ SMIC annuel

**Sources :**

- Article 12 de l'Accord du 9 février 2015 relatif à la formation professionnelle
- Accord salarial du 13 janvier 2017

## Rémunération du bénéficiaire de contrat de professionnalisation *Exemple de salaire supérieur à la base légale*

SOCIETES D'ASSISTANCE (salaire mensuel à calculer sur la base de 12 mois)			
Age.	< 21 ans	21 à 25 ans	≥ 26 ans
%	90	90	90 sans être inférieur au SMIC
Base	Salaire minimum conventionnel de la classe occupée		

**Sources :**

- Article 17.3 de l'Accord du 30 septembre 2015 relatif à la formation professionnelle et à la gestion prévisionnelle des emplois



## CRITERES ET GRILLES DE RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS

- Faut-il rémunérer les apprentis selon **l'âge, le niveau de diplôme, l'ancienneté dans le contrat ?**
- Faut-il **relever le pourcentage du SMIC** appliqué à la rémunération des apprentis ?
- Faut-il **adosser le régime de rémunération des apprentis sur celui des contrats de professionnalisation ?**
- Peut-on **rapprocher les deux types de contrat?**

## TOUR DE TABLE GT GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

<b>Régions de France</b>	<b>APCA</b>
<b>CFDT</b>	<b>APCMA</b>
<b>CGT</b>	<b>FNADIR</b>
<b>FO</b>	<b>ANAF</b>
<b>CFTC</b>	<b>CCI France</b>
<b>CFE-CGC</b>	<b>Compagnons du Devoir</b>
<b>UNSA</b>	<b>ANASUP</b>
<b>FSU</b>	<b>CPU</b>
<b>MEDEF</b>	<b>Uniformation</b>
<b>CPME</b>	<b>AGEFOS-Pme</b>
<b>U2P</b>	<b>OPCAIM</b>
<b>FNSEA</b>	<b>OPCALIA</b>
<b>UDES</b>	

## AIDES POUR L'ENTREPRISE

### RÉGIONS

- Prime à l'apprentissage
- Prime à l'apprentissage pour le premier ou nouvel apprenti
- Majoration mixité
- Majoration présentation diplôme
- Formation maître App

### ÉTAT

- Exonérations de charges sociales
- Dispositif « TPE jeunes apprentis »
- Crédit d'impôt pour l'emploi d'apprentis
- Créance sur la TA comme « Bonus alternance »

### AUTRES

- Agefiph
- Pôle emploi / DE

## AIDES POUR L'ENTREPRISE

LES AIDES EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE			
Aide / Nb de salariés	Moins de 11	de 11 à 250	Plus de 250
TPE jeune apprenti	X		
Prime à l'apprentissage pour les TPE	X		
Aide au recrutement apprenti supplémentaire	X	X	
Exonération des charges sociales	X	X	X
Crédits d'impôts	X	X	X
Aides de l'Agefiph	X	X	X
CICE	X	X	X
Déduction créance bonus alternant			X

## AIDE TPE JEUNE APPRENTI (Etat)

### Objet

- Destinée aux **TPE** (10 salariés maximum)
- Attribuée pour l'embauche en contrat d'apprentissage d'un jeune de **moins de 18 ans**.
- Versée pendant les 12 premiers mois du contrat

### Montants

- Le montant de l'aide est égal à 1 100 € par période de 3 mois, soit **4 400 € au total**

### Comment ?

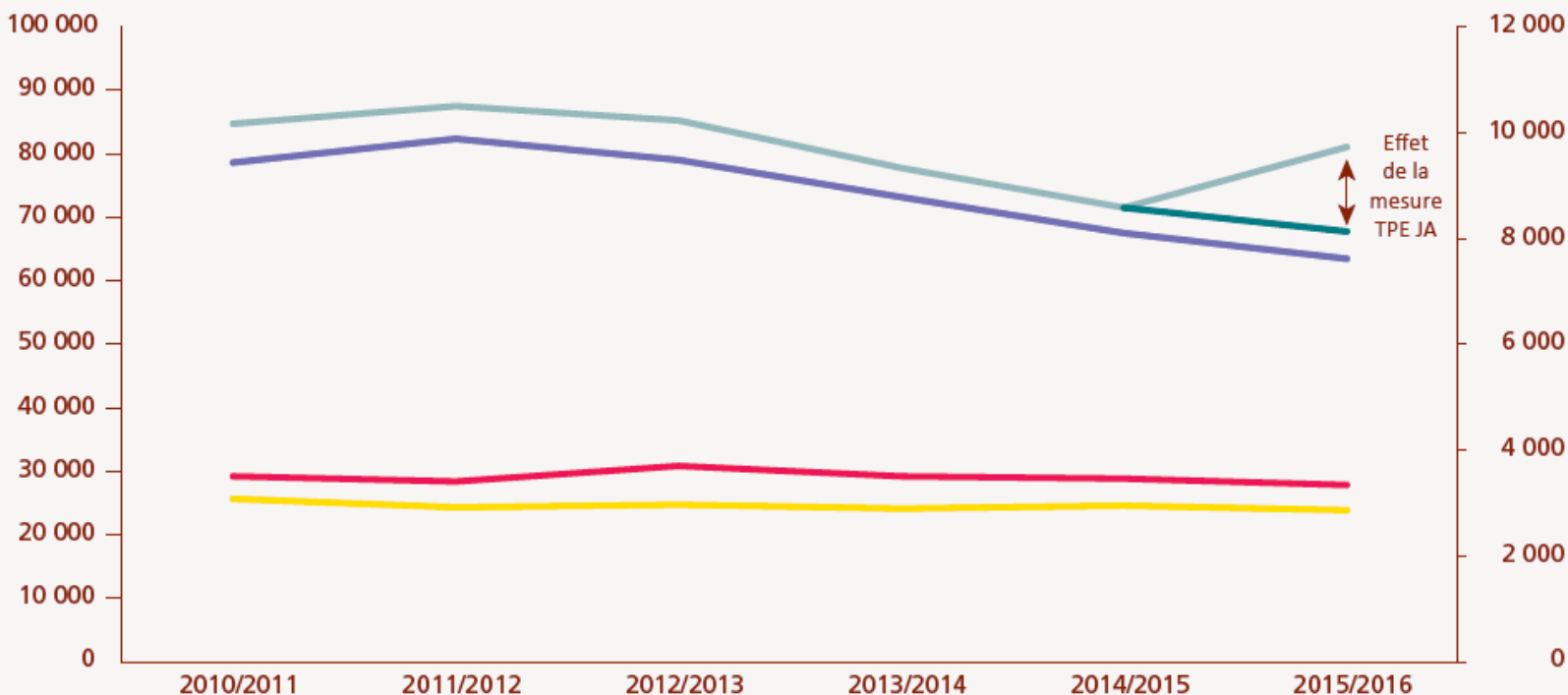
- Versée par l'ASP (agence de service et de paiements) après demande en ligne sur le site [alternance.gouv.fr](http://alternance.gouv.fr)

## Graphique A

### Entrées en apprentissage par taille d'entreprise et par âge de la campagne 2010-2011 à la campagne 2015-2016

Entrées pour les entreprises de moins de 11 salariés

Entrées pour les entreprises de moins de 11 à 19 salariés



- Apprentis mineurs dans les entreprises de moins de 11 salariés
- Contrefactuel
- Apprentis mineurs dans les entreprises de 11 salariés à 19 salariés
- Apprentis âgés de 18 ans dans les entreprises de 11 salariés à 19 salariés
- Apprentis âgés de 18 ans dans les entreprises de moins de 11 salariés

## PRIME RÉGIONALE À L'APPRENTISSAGE (Versement Région, compensation TICPE)

### AIDE TPE

- 1000 € par apprenti et par année de formation pour les TPE

### AIDE À L'APPRENTI SUPPLÉMENTAIRE

- 1 000 € minimum (mais pour une seule année)
- concerne les entreprises employant jusqu'à 249 salariés, qui :
  - recrutent un premier apprenti
  - Ou embauchent un apprenti supplémentaire

### COMMENT

Automatique sur la base du contrat de travail transmis à la Région

## CREDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE (ETAT)

### QUELS APPRENTIS

- Ceux qui préparent un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à BAC +2
- Seulement pendant la 1<sup>ère</sup> année de formation

### COMBIEN

- 1 600 € (proratisé par année civile)
- porté à 2 200 €, si l'apprenti est, quel que soit le diplôme préparé :
  - un travailleur en **situation de handicap**;
  - âgé de 16 à 25 ans, sans qualification, et bénéficiant d'un **accompagnement d'accès à la vie professionnelle** ;
  - employé par une entreprise labellisée « **entreprise du patrimoine vivant** » ;
  - en contrat de **volontariat pour l'insertion** (Défense 2e chance), entre 18 et 22 ans.



## CREDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE (ETAT)

### QUELS APPRENTIS

- Ceux qui préparent un diplôme d'un niveau inférieur ou égal à BAC +2
- Seulement pendant la 1<sup>ère</sup> année de formation

### COMBIEN

- 1 600 € (proratisé par année civile)
- porté à 2 200 €, si l'apprenti est, quel que soit le diplôme préparé :
  - un travailleur en **situation de handicap**;
  - âgé de 16 à 25 ans, sans qualification, et bénéficiant d'un **accompagnement d'accès à la vie professionnelle** ;
  - employé par une entreprise labellisée « **entreprise du patrimoine vivant** » ;
  - en contrat de **volontariat pour l'insertion** (Défense 2e chance), entre 18 et 22 ans.

## AIDE POUR L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI RECONNU TRAVAILLEUR EN SITUATION DE HANDICAP (AGEFIPH)

### POUR L'ENTREPRISE :

- 1 500 à 9 000 euros selon la durée du contrat entre 6 et 36 mois
- 13 000 € si embauche d'un apprenti en CDI

### POUR LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- 1500 € pour un contrat d'apprentissage de 6 à 11 mois. Le montant est doublé (3 000 €) si le salarié est âgé de 45 ans et plus.
- 3000 € pour un contrat d'apprentissage de 12 mois et plus. Le montant est doublé (6000 €) si le salarié est âgé de 45 ans et plus.

	Salariés proches du SMIC (yc contrats de profession-nalisation <45 ans )		Apprenti : exonéré de cotisation sociale et assiette de cotisation diminuée de 11 % du SMIC soit 163 €		
Cotisations sociales versées sept 2017	Cas général		TPE	PME	Autres entreprises
	PS	PP	PP		
Assurance maladie, maternité, invalidité, décès	0,75%	12,89%	X	X	X
Assurance vieillesse	7,30%	10,45%	X	X	X
Allocations familiales (taux réduit)	-	3,45%	X	X	X
Accident du travail / Maladie pro (AT-MP)	-	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Aide au logement (FNAL) : moins de 20 salariés <sup>1</sup>	-	0,10%	X	0,10%	0,10%
Aide au logement (FNAL) supplémentaire : 20 salariés et plus	-	0,40%	X	0,40%	0,40%
Contribution solidarité autonomie	-	0,30%	X	0,30%	0,30%
Assurance chômage	2,40%	4,00%	X	4,00%	4,00%
AGS	-	0,15%	X	0,15%	0,15%
Retraite complémentaire	3,10%	4,65%	X	4,65%	4,65%
AGFF	0,80%	1,20%	X	1,20%	1,20%
Contribution Dialogue social	-	0,016%	0,016%	0,016%	0,016%
Cotisation universelle pénibilité	-	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%
Taxe prévoyance Forfait social (>11 salariés)		8 % faible assiette	-	8 % faible assiette	8 % faible assiette
Versement transport (11 salariés et plus)	-	2%	-	2%	2%
CSG déductible	5,10%	-	-	-	-
CSG non déductible	2,40%	-	-	-	-
CRDS	0,50%	-	-	-	-
CICE ou CITS					
Taxe sur les salaires					
Réduction générale des cotisations sociales patronales		-28%			

## AIDES POUR L'APPRENTI

### RÉGIONS

Aides définies par chaque Région et donc variables.

Parmi celles-ci :

- Aides au THR
- Aides à la mobilité

Mais aussi :

- Aides au 1er équipement
- Tablette numérique
- Pass santé

### ÉTAT

- Exonération de l'impôt sur le revenu
- Exonération de charges sociales

### AUTRES

- Agefiph

## AIDES : INTERVENTION DES RÉGIONS

Dépenses d'apprentissage en 2016 en keuros	Total	dont dépenses de fonctionnement	dont financement d'aides	dont dépenses d'investissement des CFA	dont dépenses pour le développement de l'apprentissage
Auvergne-Rhône-Alpes	197 808	135 934	46 630	13 265	1 979
Bourgogne-Franche-Comté	85 526	57 089	24 374	3 209	854
Bretagne	76 878	43 854	28 743	4 164	117
Centre-Val de Loire	95 376	61 839	20 015	12 886	636
Corse	12 115	9 034	1 872	439	770
Grand Est	155 731	109 243	37 271	9 024	193
Hauts-de-France	344 217	256 744	nd	36 967	117
Ile-de-France	273 553	196 770	53 909	19 548	3 326
Normandie	111 973	75 203	23 037	12 575	1 158
Nouvelle Aquitaine	199 468	131 307	36 014	31 955	192
Occitanie	124 256	75 319	33 693	14 608	636
Pays-de-la-Loire	144 713	90 950	34 344	18 336	1 083
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	91 896	69 184	17 820	4 892	0
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>1 913 510</b>	<b>1 312 470</b>	<b>408 111</b>	<b>181 868</b>	<b>11 061</b>
Guadeloupe	nd	Nd	nd	nd	nd
Guyane	3 287	3 149	82	4	52
La Réunion	35 078	24 179	10 115	737	47
Martinique	10 232	9 427	428	377	0
Mayotte	1 241	1 241	0	0	0
<b>Total France entière (hors Guadeloupe)</b>	<b>1 963 348</b>	<b>1 350 466</b>	<b>418 736</b>	<b>182 986</b>	<b>11 160</b>
Structure	100%	68,8%	21,3%	9,3%	0,6%

Source : Jaune Budgétaire « Formation Professionnelle » (PLF 2018)

## AIDES A L'APPRENTISSAGE

## Base Formation Apprentissage en Régions FAR

[www.regions-et-formation.fr/far](http://www.regions-et-formation.fr/far)

### Régions & formation

Accueil Actualités ▾ Compétences des régions ▾ Actions dans les territoires ▾ Données régionales ▾ Qui sommes-nous ? ▾

Accueil du site > Données régionales

### Formation et Apprentissage en Régions

#### Recherche simple

Aide

#### Recherche guidée

La recherche guidée s'effectue en une ou plusieurs étapes. Certaines d'entre elles peuvent prendre quelques secondes veuillez patienter.

Aides - Nombre de résultats : 45

Aide

Choisissez la nature du document recherché

- 1  Aide  
 Outil

Choisissez une/des région(s)

- 2  Toutes les régions  
 Auvergne-Rhône-Alpes  
 Bourgogne-Franche-Comté  
 Bretagne

Toutes les régions

Choisissez un/des thème(s)

- 3  Apprentissage  
 Audit-Conseil  
 Création activité  
 Décrochage scolaire

Apprentissage

Choisissez un/des bénéficiaire(s)

- 4  Tous les bénéficiaires  
 Acteur formation, insertion, AIO  
 Apprenti  
 Association

Apprenti

Résultats de votre recherche

Aides

Titre	Région	Thèmes	Bénéficiaires
Aide à la mobilité internationale (Alsace)	Grand Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide individuelle</li> <li>Apprentissage</li> <li>Formation sanitaire et sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apprenti</li> <li>Étudiant</li> </ul>
Aide au transport des apprentis	Nouvelle-Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide individuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apprenti</li> </ul>

## SIMULATEUR DE CALCUL

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Portail de l'ALTERNANCE

Rechercher Aide Partager

DÉCOUVRIR L'ALTERNANCE EMPLOYEUR ALTERNANT ORGANISME DE FORMATION ACTUALITÉS

Accueil > Calculez les aides financières

### SIMULATEUR DE CALCUL DE RÉMUNÉRATION ET D'AIDES AUX EMPLOYEURS

Retour à l'accueil

#### Étape 1/3

**JE SUIS UN EMPLOYEUR**

**Le type de contrat d'alternance**

Quel est le type de contrat pour lequel vous souhaitez faire une simulation ?

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

**JE SUIS UN ALTERNANT**

**Les informations sur le contrat**

Quel est le niveau de formation visé ?

Niveau IV (Bac Pro, BP, BTM, ...)

Quelle est la durée du contrat (en années) ?

1 2 3 4 ?

COMMENCER LA SIMULATION

## SIMULATEUR DE CALCUL

DÉCOUVRIR L'ALTERNANCE

EMPLOYEUR

ALTERNANT

ORGANISME DE FORMATION

ACTUALITÉS



Retour à l'accueil

## SIMULATEUR DE CALCUL DE RÉMUNÉRATION ET D'AIDES AUX EMPLOYEURS

### RAPPEL DE VOS PARAMÈTRES DE SIMULATION

Contrat : Apprentissage

Niveau de formation de l'alternant : Niveau 4

Secteur de votre entreprise : Privé

Apprenti supplémentaire : Oui

Âge de l'alternant : 20 ans

Nombre d'employés dans votre société : 15

Premier Apprenti : Non

Région d'exécution du contrat : Normandie

1ÈRE ANNÉE

2ÈME ANNÉE

	Salaire brut annuel <sup>(1)</sup>	Cotisations patronales totales	
<b>COÛT SALARIAL POUR L'EMPLOYEUR</b>	<b>7 283 €</b>	<b>2 365 €</b>	
	<b>9 648 €</b> Soit 804 €/mois		
	Aide TPE Jeunes Apprentis	Exonération de cotisation sociale <sup>(2)</sup>	Crédit d'impôt
<b>AIDES FINANCIÈRES NATIONALES OCTROYÉES À L'EMPLOYEUR</b>		<b>1 415 €</b>	<b>1 600 €</b>
		<b>3 015 €</b> Soit 251 €/mois	
	Prime à l'apprentissage <sup>(3)</sup>	Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire <sup>(3)</sup>	
<b>AIDES FINANCIÈRES RÉGIONALES OCTROYÉES À L'EMPLOYEUR</b>		<b>1 000 €</b>	
		<b>1 000 €</b> Soit 83 €/mois	
<b>Au titre de la première année, coût net employeur aides incluses <sup>(1)</sup></b>			<b>5 633 €</b> Soit 469 €/mois

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)



## EXTRAIT DU RAPPORT IGAS 2013

### « LES AIDES FINANCIÈRES A LA FORMATION EN ALTERNANCE »

## Le dispositif actuel s'apparente davantage à un empilement d'aides qu'à un dispositif cohérent et ordonné

- Le dispositif d'aides à l'alternance actuellement en vigueur a été édifié progressivement. Il semble cependant, à première vue, davantage résulter d'une **sédimentation de dispositifs successifs** que relever d'un agencement cohérent, ce que confirme l'analyse historique de l'instauration progressive des différents aides actuellement en vigueur.
- En effet, les aides se sont accumulées au fil du temps sans qu'une réflexion en parallèle n'ait été menée sur l'outil qui, de l'exonération de cotisations, de l'aide directe à l'employeur, de l'aide à l'alternant, ou encore de l'aide fiscale était le plus approprié et **le plus susceptible d'avoir un effet incitatif**. (...) Toutefois, dans les faits, **la distinction entre les finalités de chacune des aides** n'est pas vérifiée.

## Certaines aides ne sont que peu, voire pas connues

- L'une des conséquences concrètes de l'insuffisante lisibilité du dispositif peut être illustrée par le fait que **certaines aides sont peu, voire pas connues**.

## RÉUNION 3 : AIDES À L'APPRENTISSAGE

### 2. AIDES

**Quelle efficacité des aides à destination des apprentis :** aides régionales, aides aux logement, aides à la mobilité

**Aides à destination des entreprises :** aides à l'embauche, crédits d'impôt, exonération de cotisations sociales

- Comment simplifier et accroître l'impact des aides aux entreprises?
- Faut-il aller vers une aide unique ?
- Faut-il moduler cette aide en fonction du niveau de diplôme ?

## TOUR DE TABLE GT GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

Régions de France	APCA
CFDT	APCMA
CGT	FNADIR
FO	ANAF
CFTC	CCI France
CFE-CGC	Compagnons du Devoir
UNSA	ANASUP
FSU	CPU
MEDEF	Uniformation
CPME	AGEFOS-Pme
U2P	OPCAIM
FNSEA	OPCALIA
UDES	

## Réunion 3 : Rémunération des apprentis et aides

**Clôture de la réunion**

*Merci de votre participation*

\*\*\*

**Plénière**

**Vendredi 22 décembre 2018**

**09h30-12h00**

20 avenue de Ségur-75007, salle 4112 au 4ème étage